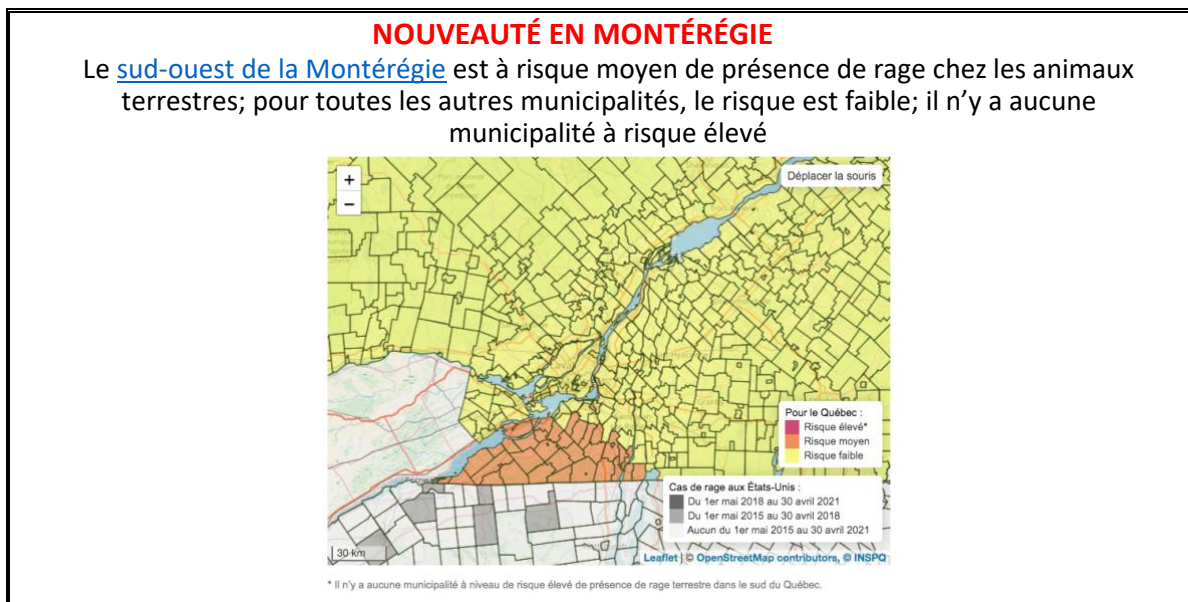


AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION DU RISQUE DE RAGE À LA SUITE D'UN CONTACT AVEC UN ANIMAL (MORSURE, GRIFFURE, ETC.)

SITUATION

- La rage est endémique chez la chauve-souris dans tout le Québec et chez le renard dans le Nord-du-Québec.
- En 2020, 6 animaux rabiques, tous des chauves-souris, ont été confirmés au Québec. Aucun cas de rage humaine n'a été déclaré. En Montérégie, une seule chauve-souris rabique a été découverte.
- Aucun cas de rage chez les mammifères terrestres n'a été déclaré à moins de 50 km de la frontière en 2020. Des opérations de contrôle ciblées des animaux de la faune en sol états-unien ont contribué à cet éloignement géographique. Néanmoins, un risque persiste au sud de la Montérégie relié aux déplacements possibles d'animaux en incubation de la rage.



RECOMMANDATIONS

- Pour évaluer le risque de rage d'un animal mordeur, il est important de prendre en considération le secteur géographique d'où provient l'animal.
- L'état de santé et la disponibilité de l'animal pour une observation ou une analyse sont aussi à prendre en compte dans la décision quant à l'administration de la prophylaxie post-exposition (PPE). En cas de doute, contacter la Direction de Santé Publique (DSP).
- Plusieurs outils pour faciliter la gestion des exposition potentielles à la rage sont disponibles en ligne:
 - Extranet de la DSP Montérégie sur les [zoonoses](#)
 - Niveau de risque des municipalités à risque faible et moyen de rage terrestre (carte et liste) INSPQ https://www.inspq.qc.ca/zoonoses/rage#sud_du_quebec
 - Outil interactif d'aide à la décision pour l'indication de la PPE: <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/zoonoses/rage/aide-a-la-decision/>

POUR JOINDRE UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

Appeler au 1 800 265-6213

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulgués au public.